



TAXE APPRENTISSAGE 2021

Soutenez l'EIVP en fléchant les 13% de votre taxe d'apprentissage



L'École des Ingénieurs des Villes de Demain : une offre complète répondant aux attentes du marché de la Ville Durable et des diplômés EIVP dans tous les secteurs du génie urbain

- Programme Grande École : Ingénieur en génie urbain
- Double-diplôme : Ingénieur-Architecte
- Masteres spécialisés : URBANTIC (Ville et Numérique),
 URBEAUSEP (Gestion des eaux usées/pluviales en ville)
- D-PRAUG (programmation urbaine et architecturale)
- Licences pro assistant architecte et assistant chef de projet en aménagement de l'espace
- Formation continue (inter, intra)
- VAE (Validation des acquis de l'expérience)



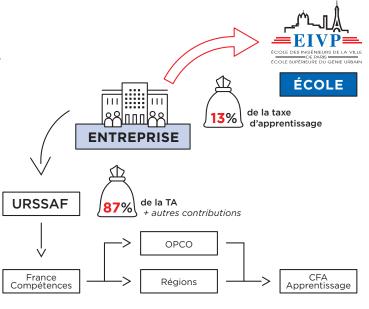
Donnez du Sens à votre impôt

Votre soutien contribue à l'excellence de nos formations: l'EIVP est, cette année, classée 3ème meilleure Ecole d'Ingénieur.e.s du classement 2021 du Figaro dans la catégorie Construction, BTP, Génie Civil et 7ème de la catégorie Environnement, Energie, Développement Durable.

Grâce à vous, l'EIVP maintient la qualité et la continuité de ses enseignements dans un contexte sanitaire exceptionnel. L'Ecole a pu également conforter son positionnement parmi les leaders des formations aux métiers du génie urbain avec la réforme de son cycle ingénieur.e adoptant l'approche par compétences pour répondre au lieux aux enjeux d'un monde urbain en transition.

Accompagnez également l'EIVP dans son **engagement** social en faveur de la mixité et de la diversité :

- Mixité Sociale: 30 % d'étudiant.e.s boursiers étudiants.
- Égalité Femmes-Hommes : 45% des élèves du cycle ingénieur.e.s sont des femmes
- Égalité des chances : l'opération Cap en Sup, labellisé Cordées de la réussite





En contrepartie de votre versement et pour vous remercier de votre confiance, l'EIVP s'est engagée dans une démarche de

- Accroître la qualité du recrutement de vos futurs talents parmi nos étudiantes et étudiants
- Affirmer votre identité, valoriser vos métiers, vos parcours et votre marque employeur
- Proposer vos projets à nos élèves au sein de leurs parcours pédagogiques
- · Accéder et participer à l'écosystème de l'EIVP : membre de réseaux d'études et de recherche, conférences, ...

Comment verser directement votre taxe d'apprentissage à l'EIVP en 2021?

VOTRE VERSEMENT FACILITÉ

partenariats pédagogiques pour :

Un **outil de paiement en ligne** est disponible sur le site web de l'EIVP : https://www.eivp-paris.fr/eivp-partenaire-des-entreprises/taxe-dapprentissage. **Notre code UAI : 0750043P**

Après le paiement, une attestation de versement vous sera délivrée automatiquement.

- 1. Remplissez le bordereau de versement à télécharger sur le site EIVP
- 2. Effectuer votre versement de taxe d'apprentissage
- Par chèque adressé à l'ordre de la régie EIVP accompagné du bordereau généré par l'outil de paiement en ligne
- Par virement Etablissement: DRFIP Service ELI IBAN: FR46 3000 1000 64R7 5100 0000 052 / BIC: BDFEFRPPCCT en précisant la référence TA2020 et le nom de votre entreprise

Bordereau à télécharger sur https://www.eivp-paris.fr/eivp-partenaire-des-entreprises/taxe-dapprentissage

Nous vous adresserons un reçu libératoire dans les meilleurs délais.

Date limite de versement : 31 mai 2021

Votre contact: relations entre prises @eivp-paris.fr

Nathalie Baudson 01 56 02 61 00



Nous vous remercions de votre soutien à l'EIVP

VOUS DEVENEZ PARTENAIRE DE L'EIVP ET DÉVELOPPEZ DES LIEN ÉTROITS AVEC SES ÉLÈVES

VOUS ACCOMPAGNEZ L'EIVP DANS SON ENGAGEMENT POUR LA MIXITÉ ET LA DIVERSITÉ
 13% DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE PEUT ÊTRE FLÉCHÉE DIRECTEMENT VERS L'EIVP

VOUS CONTRIBUEZ AU DÉVELOPPEMENT DE NOS FORMATION EN GÉNIE URBAIN